

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 mars 2017

Le 16 mars, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, STRUB FINCK Marie-Christine et GHANMI LINDER Saliha,
Messieurs LEY Jean Pierre, GABRIEL Sylvain, BIR Bernard, DEBORD Gérard,
CLAUSER Thibaut.

Absent excusé : Monsieur GALLAND Pascal.

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur DEBORD Gérard.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 10 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 janvier 2017 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Affaires financières :

2.1. budget annexe d'eau potable : vote de crédits budget 2017.

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient, lors de précédentes réunions, chargé le Maire de passer commande des travaux de branchement au réseau eau potable et eaux pluviales des deux nouvelles constructions Juen, rue des menuisiers pour 4 358 € TTC et Camps, rue d'Oltingue pour 4 239 € TTC. Les travaux viennent d'être terminés et afin de pouvoir payer l'entreprise qui a réalisé les travaux il convient de voter les crédits au budget primitif 2017.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les conseillers à l'unanimité,

AUTORISENT, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 21	Budget Primitif 2016	25%
2156 Matériel spécifique d'exploitation	32 448 €	8 122 €

2.2. budget général : votre de crédit budget 2017.

Le Maire énonce que suite aux décisions prises pour la construction du nouvel atelier communal des commandes ont été passés pour lesquelles il convient de prévoir les crédits au budget 2017 :

- cabinet d'architecte Munck : 42 000 € TTC,
- Socotec (mission SPS et contrôle technique) : 8 580 € TTC
- Compétence géotechnique (étude de sol) : 3 100 € TTC

Les conseillers à l'unanimité votent les crédits suivants au budget général 2017 :

Section d'Investissement

Article 21318 : Autres bâtiments publics (atelier communal) : 55 000 €

2.3. Fixation des indemnités au Maire et Adjoint suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction.

Le Maire énonce que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des Maires et Adjoint a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 (application au 1^{er} janvier 2017)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Les conseillers municipaux à l'unanimité, fixent le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints :

(population du village au dernier recensement : 487 habitants)

Indemnité de fonction mensuelle au maire :

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale : **17 %** (soit 658.01 € au 1^{er} février 2017).

Indemnité de fonction mensuelle aux adjoints :

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale : **6.6 %** (soit 255, 46 € au 1^{er} février 2017).

2.4 Prolongation du contrat d'accompagnement à l'emploi de Monsieur TURCONI Philippe

Le Maire informe les conseillers que le contrat d'accompagnement à l'emploi de Monsieur TURCONI Philippe arrive à échéance à la fin du mois de mars.

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux à l'unanimité, décident de prolonger de 6 mois le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur TURCONI Philippe et autorisent le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat.

2.5. Examen de devis

- Le Maire expose que Monsieur HORNUNG Aimé souhaite aménager sa cour et soumet aux conseillers un devis de 4 134 € HT pour la reprise et l'aménagement des trottoirs ; travaux qui pourraient être réalisés conjointement aux travaux d'aménagement de la cour.

Les conseillers après débat décident de ne pas donner une suite favorable à cette proposition. En effet les trottoirs en place devant la propriété de Monsieur HORNUNG Aimé sont encore en bon état ; des travaux conjoints sont réalisés lorsque les trottoirs sont détériorés ou inexistantes.

- Le Maire soumet aux conseillers un devis d'Innov'Habitat pour des travaux de pose de tranchés supplémentaires pour le réseau eau potable et eaux pluviales. S'agissant de travaux sur le réseau privé les conseillers n'y donnent pas suite.
- Les conseillers prennent encore connaissance de plusieurs devis. La décision quant à leur réalisation sera prise lors de l'examen et du vote des budgets primitifs.

3° Communauté de Communes d'Altkirch : désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) et de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Le Maire informe les conseillers que la nouvelle Communauté de communes du Sundgau doit créer deux commissions : La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) sera composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Elle intervient en lieu et place des commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux et industriels.
La nomination dans cette commission se fera, par le Directeur Départemental des Finances Publique, au vu d'une liste dressée de 40 candidats potentiels (20 titulaires et 20 suppléant). Chaque commune doit désigner, par délibération, deux personnes.

Vu les explications du Maire, les conseillers à l'unanimité désignent Monsieur LINDER André et Monsieur LEY Jean-Pierre qui se sont portés candidats.

- la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) intervient l'année de passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de nouveau transfert de compétence. Elle a pour mission d'évaluer le montant des attributions de compensations et d'élaborer un rapport. Chaque commune doit désigner, par délibération, un membre titulaire et un membre suppléant.

Vu les explications du Maire, les conseillers à l'unanimité désignent Monsieur LINDER André, comme membre titulaire, et Monsieur LEY Jean-Pierre, comme membre suppléant de la CLECT.

4° Divers et Informations.

- Les conseillers prennent connaissance d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, CUB 068 380 17 E 2004, pour la construction de deux maisons d'habitation le long de la rue Muhleweiher avec à l'arrière un manège à chevaux. L'implantation de ce manège est prévue en zone agricole et de ce fait la majorité du conseil ne donne pas un avis favorable. La demande a été transmise à la DDT pour instruction. Un CU positif a déjà été délivré pour la construction de deux maisons d'habitation sur le terrain concerné.
- Monsieur GABRIEL Sylvain fait le point sur la dernière réunion du conseil de classe et sur l'avancée du projet pôle scolaire intercommunal. Le Maire le remercie pour ses explications et son engagement dans ce projet.
- Les conseillers retiennent le samedi 1^{er} avril pour l'opération Haut-Rhin propre.
- Les conseillers donnent leur disponibilités pour siéger au bureau de vote lors de l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017.
- Les conseillers prennent connaissance des dépenses réalisées depuis le 1^{er} janvier (96 695 € au budget général et 5 430 € au budget annexe de l'eau.
- Les conseillers prennent connaissance des dépenses et recettes de la forêt sur les 10 dernières années. Sur 10 ans un bénéfice moyen annuel de 7 282 € a pu être réalisé.